

ON S'ABONNE. Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT, Départ des Correspondances, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, days, and various postal routes and schedules.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 12 Avril 1865.

BULLETIN

La discussion de l'Adresse a continué au Corps législatif. On croit que le vote d'ensemble aura lieu demain jeudi.

La Diète a reçu dans sa séance du 6 avril les déclarations des représentants de l'Autriche et de la Prusse, au sujet du gouvernement des Duchés. L'Autriche marque sa préférence pour le prince d'Augustenbourg. La Prusse, au contraire, oubliant les résolutions prise à la Conférence de Londres, déclare que la situation a changé depuis lors, et que la candidature du grand-duc d'Oldenbourg ayant surgi, il y avait lieu d'examiner les droits des divers prétendants, y compris ceux de la maison de Brandebourg. C'est après cette discussion que la Diète a adopté la proposition de la Bavière, de la Saxe et de Hesse-Darmstadt.

Le Mémorial diplomatique assure qu'à l'issue du vote, véritable échec pour la Prusse, M. de Savigny aurait dit que l'armée prussienne d'occupation dans les Duchés, allait être renforcée de vingt mille hommes.

La Chambre des députés de Turin, dans sa séance du 8 avril, a adopté avec quelques amendements l'article 1er du projet de loi pour la réorganisation et la vente des rail-waifs d'Italie. Un service solennel a été célébré à Rome, le 6 avril, dans la chapelle Sixtine, au Vatican, en mémoire du feu roi de Bavière, Maximilien. Le Pape a donné l'absoute. Le roi Louis, père du défunt, le roi et la reine de Naples, la famille royale de Naples, le Sacré-Collège et le corps diplomatique, assistaient à cette cérémonie.

On a des nouvelles de Saïgon, du 9 février. Le Journal du gouvernement dément les bruits d'insurrection dans le Nord et dans l'Est. Tout se réduit à des actes de maraudage par quelques bandes de mandarins qui sont devenues impuissantes, leurs recrues ne tenant plus devant nos troupes. L'amiral gouverneur a inspecté les pro-

Les nouveaux abonnés auront droit à tout ce qui a paru du roman en cours de publication. Nous le tenons à leur disposition dans nos bureaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 12 avril 1865.

CESARI TORNEO

(ÉPIQUE DU QUERCY AU XIVe SIÈCLE)

Par M. B.

33

TROISIÈME PARTIE.

Suite du Chapitre IV.

— Restez ici, fit vivement Bertrand; gardez-vous bien; je pars seul. Guidé par le sang de mon père, je retrouverai l'auteur de mes jours.

Et il repartit. Après le passage de la troupe, Césari Tornéo avait repris le milieu de la route, et, laissant aller Bertrand de Lentilhac et ses gens à la grâce de Dieu, s'était, au petit pas, rapproché de Figeac. Lorsqu'il aperçut les murailles de la ville, il descendit de cheval et s'assit par terre, réfléchissant de quelle façon il ferait son entrée. Dans ces temps de guerre, n'entraîna pas qui voulait dans une ville. En outre, Césari

La reproduction est interdite.

vinces. Partout les populations se sont montrées empressées et sympathiques.

Une dépêche officielle de Bombay, 6 avril, mande que le général Tombs s'est emparé le 2 avril de la forteresse Dewangiri (Bhoutan). Les pertes des Anglais sont légères.

Malgré leurs récents échecs, les Sudistes sont loin de renoncer à la lutte, nous en avons la preuve dans une proclamation adressée au peuple par le Congrès confédéré et dans laquelle nous remarquons cette phrase :

« Douter que les Etats du Sud puissent accomplir leur indépendance et se maintenir parmi les nations du monde, c'est fermer les yeux à toutes les leçons de l'histoire, c'est méconnaître ce que nos pères eux-mêmes ont imprimé dans ses pages, et croire que la nature humaine a changé, ou que nous sommes une race dégénérée, d'indignes descendants des pères de la Révolution ! »

Le conflit entre le Brésil et la république Orientale de l'Uruguay peut être considéré désormais comme terminé. Le gouvernement du président Aguirre, qui avait forcé le Brésil à recourir aux hostilités, a été renversé. Les négociations entamées après la chute et la disparition de ce personnage par le sénateur Villalba, chargé de traiter au nom de Montevideo, ont eu le résultat qu'on pouvait prévoir : Villalba a remis ses pouvoirs au général Florès, allié des Brésiliens, et celui-ci a pris immédiatement possession de Montevideo ; une partie de la ville a été aussi occupée par les troupes brésiliennes. Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Amérique.

New-York, 30 mars.

Le samedi 25, trois divisions confédérées, sous les ordres de Gordon, ont fait subitement une attaque très vive sur le fort Steadman devant Pétersbourg. Les confédérés ayant capturé ce fort, en tournèrent les canons contre les fédéraux. Les confédérés attaquèrent également le fort Askeff, mais ils furent repous-

Tornéo ne voulait pas que les Lentilhac fussent instruits de sa présence là où ils se trouvaient. Il avait, pour cela, des motifs que nous expliquerons plus tard. L'entrée de Césari Tornéo était d'autant plus difficile qu'il possédait un cheval dont il ne tenait pas précisément à se défaire gratis, et qu'il trouverait difficilement à vendre, en pleine campagne.

— Que faire ? que faire ? murmurait-il, en se grattant le front.

Il en était encore à ses réflexions, lorsqu'il entendit le pas d'un cheval retentir sur les cailloux qui pavalaient la route.

— Qu'est ceci ? fit-il, en se remettant en selle. Le cheval avançait toujours.

— Bah ! dit Césari, c'est un homme seul ; attendons et laissons passer.

Quand le cavalier fut près de Césari, celui-ci le reconnut ; c'était Bertrand de Lentilhac qui rentrait à Figeac, sans nouvelles de son père.

Bertrand leva les yeux sur Césari Tornéo, dont la souquenille noire, mise en lambeaux pendant la lutte de l'abbaye de Leyme, suffisait pour attirer l'attention. Il s'arrêta court, étonné de voir un pauvre diable si bien monté ; car le cheval de Césari Tornéo était un beau coursier, parfaitement harnaché. Dans la disposition d'esprit où il se trouvait, à la recherche de son père, Bertrand alla s'imaginer que cet homme, arrêté là, sur la route, pourrait lui en donner des nouvelles. Il se rapprocha donc de Césari Tornéo, l'épée à la main, et lui cria sans bravade comme sans timidité : — Qui vive ? — Ami ; répondit Césari Tornéo.

sés avec de grandes pertes. Des renforts fédéraux étant arrivés chassèrent les confédérés du fort Steadman, puis, continuant d'avancer, ils capturèrent les retranchements confédérés et les tournèrent contre eux. Les confédérés firent des efforts inutiles pour les reprendre. La bataille a duré depuis le lever du soleil jusqu'à huit heures du soir. La perte des fédéraux est de 2,000 ; Grant assure que la perte des confédérés, en dedans des lignes fédérales, est de 3,000 hommes. De nombreux combats ont eu lieu entre les confédérés et les fédéraux sous Sherman, Schofield et Terry.

Une proclamation de Sherman annonce que les armées concentrées de l'ennemi, ont été battues, le 21 mars, sur leur propre terrain et qu'elles se retiennent en désordre. Sherman annonce, en outre, l'occupation de Goldsboro, ajoutant que le résultat de la campagne est un glorieux succès.

Une conférence a été tenue, à City-Point, entre Lincoln, Grant et Sherman.

Le rapport de Lee sur l'attaque du fort Steadman annonce qu'il a pris neuf canons et fait 500 prisonniers. Lee ajoute que deux tentatives des fédéraux pour reprendre leur position, ont été repoussées, mais les confédérés se sont retirés parce qu'il leur était impossible de prendre les forts en arrière sans de grandes pertes.

Suivant Lee, sa perte n'est pas grande.

Montréal, 30 mars.

Les pillards de Saint-Alleau ont été mis en liberté ; ils ne seront pas livrés aux fédéraux conformément aux traités d'extradition, à cause de leur qualité de belligérants, mais ils ont été arrêtés de nouveau sous l'accusation de tentative de meurtre.

Danemark.

Altona, 9 avril.

On lit dans la Gazette du Schleswig-Holstein : Le représentant de l'Autriche, à Hambourg, est, dès à présent, en état de fournir gratuitement jusqu'à la reconnaissance définitive du pavillon du Schleswig-Holstein, à ceux qui veulent se servir du pavillon autrichien, les papiers qui leur sont nécessaires. L'obtention de ces papiers comporte toutefois l'obligation formelle de se servir du pavillon du Schleswig-Holstein, après la reconnaissance des Duchés.

Italie.

Rome, 9 avril, soir.

Ce matin le Pape a béni les rameaux et en a fait lui-même la distribution au Corps diplomatique qui était présent à cette cérémonie. Un très-grand nombre d'étrangers assistaient à la procession dans la basilique du Vatican.

— Me connaissez-vous ? — Parfaitement. Vous êtes messire Bertrand de Lentilhac. — Et vous ? qui êtes vous ? — Qui je suis ? Je vais vous l'apprendre, ou plutôt vous le redire ; car, vous n'avez pas la mémoire excellente, Messire. — Que signifie ? — Toutefois, tâchez de vous rappeler à l'avenir. Il y va de votre vie. — De ma vie ? fit Bertrand reculant d'un pas. — Oh ! pour le quart d'heure, le danger n'existe point, je l'espère. Tenez, vous le voyez, je n'ai point d'arme, et si l'un de nous tuait l'autre, le meurtrier serait évidemment celui qui est armé. — Mais, je suis gentilhomme ! Je ne vous connais pas, et vous me parlez... — Comme on parle à un jeune seigneur dont les jours sont précieux, et qu'une rigoureuse fatalité... Mais, je m'arrête. — Parlez, au contraire, parlez, je vous en conjure. — A quoi bon ? — A quoi bon ? — Oui. — Mais si quelque danger menace ma tête, averti par vous, je peux le prévenir ou l'éviter. — J'ai eu l'occasion de vous avertir une première fois. — Vous ? — Moi-même. — Je ne vous ai jamais vu. — Oh ! les années ! les années ! Elles ont bien changé mon visage !

Le duc de Persigny a débarqué à Civitta-Vecchia, ce matin, à sept heures ; il est arrivé à onze heures à Rome, où il est descendu au palais de l'ambassade française.

Turin, 9 avril, soir.

Chambre des Députés. — L'article relatif aux chemins des provinces méridionales est adopté. Le président du conseil, général Lamarmora, dit que le ministère a posé la question de cabinet pour empêcher la coalition de plusieurs intérêts locaux qui voulaient exercer une pression sur le gouvernement.

Portugal.

Lisbonne, 8 avril, soir.

Le ministère entier a donné sa démission qui a été acceptée par Sa Majesté.

Espagne.

Madrid, 8 avril, soir.

M. Bermudez a déclaré au Sénat qu'il n'appuiera jamais la reconnaissance des coupons anglais. Les séances de la Chambre des Députés sont suspendues pendant quinze jours à l'occasion des fêtes de Pâques.

LES PARTIS A LA CHAMBRE.

Le gouvernement de l'Empereur, chaque fois qu'il peut acquérir la certitude que les principes d'ordre ne seront pas troublés, va au devant des transactions qui peuvent le mieux convenir aux rapports des intérêts locaux et de l'autorité centrale. On l'a vu, dans plusieurs circonstances, durant la discussion de l'Adresse, et les dernières déclarations de M. le ministre d'Etat sur le choix des maires au sein des conseils municipaux sortant de l'élection, en sont une preuve. Au début de la séance du Corps législatif, lorsque M. Rouleaux-Dugage a annoncé à l'assemblée que la commission de l'Adresse modifiait le paragraphe 9, pour remercier Sa Majesté d'avoir manifesté l'intention de choisir autant que possible les maires et adjoints dans le sein des conseils municipaux, la Chambre a applaudi tout entière aux sentiments qui portent notre libéral souverain à aller au devant de tous les désirs dès qu'ils lui paraissent réels et légitimes. Ces applaudissements seront ratifiés, à coup sûr, par le pays tout entier. C'est ainsi, en effet, que les transactions sont réellement profitables, consenties qu'elles sont après un mûr examen, une expérience faite et sans aucune secousse. C'est ce que ne comprennent pas encore

— Je vous en supplie, finissons au plutôt ; car je cherche mon père ; et je me reproche, en vérité, tous les moments que je perds ici. — Il n'y a guère de temps perdu. Votre seigneur et père s'est sauvé de l'abbaye de Leyme. — Quoi ! vous l'auriez vu ? vous sauriez ? — Il était blessé. C'est moi qui l'ai mis en selle. Vous le retrouverez, sans doute, à Figeac. — Merci. Mais, qui êtes-vous ? de grâce, qui êtes-vous ? — Je suis celui qui, sauvé par vous, non loin du champ de bataille de Crécy, vous dit en s'éloignant brusquement, après vous avoir remis une lettre d'Etienne Buffeti : Si jamais vous me rencontrez dans un chemin, face-à-face, retournez en arrière. Fuyez, fuyez-moi comme la peste ! — Attendez... c'est cela, vous êtes Césari Tornéo. — Ou l'Homme noir, comme m'appelaient les religieuses. — Votre main. — La voici. — Vous êtes un brave homme, Césari, dit Bertrand, en lui serrant la main. — Une larme mouilla la paupière de Césari Tornéo ; Bertrand s'en aperçut. — Vous pleurez, lui dit-il. — Ce n'est rien, rien du tout, répondit Césari, en essayant de dominer son émotion. Ah ! tenez, mon jeune seigneur, continua-t-il, en éclatant, séparons-nous. — Oh ! mais non ! Jamais ! — Il le faut. — Je ne crois pas cela. Venez, cherchons mon

malheureusement les partis qui veulent que l'autorité impériale dépasse les idées consenties et devance le consentement général pour satisfaire des aspirations qu'on dit conformes aux principes du progrès, mais qui ne sont qu'arbitraires, puisque chaque fois qu'on se laisse entraîner prématurément par elles, on ne les voit aboutir qu'à des applications décevantes, si elles ne provoquent pas des réactions dangereuses. Témoin le nouveau discours de l'honorable M. Jules Favre contre certaines parties de notre code d'instruction criminelle et particulièrement contre la peine de mort. L'orateur de la gauche a fait preuve d'une extrême habileté; l'immense majorité de l'assemblée aurait voulu se rallier aux idées philosophiques qu'il a éloquentement développées sur l'inviolabilité humaine, mais l'empire de faits trop réels, les résultats d'une expérience séculaire ont dû arrêter ces élans et faire revenir à des résolutions plus pratiques. Le criminel a toujours besoin d'avoir en face de lui une sévère répression; nos magistrats ne doivent pas être désarmés; il faut avant tout que la société soit défendue.

L'honorable M. Nogent-Saint-Laurent qui a répondu à M. Jules Favre a traduit les sentiments complexes que nous venons d'énumérer avec une force d'argumentation et une éloquence émue dont la haute raison de la Chambre a été aussitôt pénétrée. Nous ne voulons point parler des injustes allégations proférées par M. Jules Favre contre certaines tendances qu'il a osé attribuer à nos magistrats; ces allégations n'avaient même pas besoin de réponse: il n'est, ici, question que de la partie élevée et générale du sujet. Ainsi, sans que l'intervention d'un commissaire du gouvernement ait été jugée nécessaire, l'assemblée a-t-elle rejeté à une immense majorité les propositions de l'orateur de la gauche, en repoussant l'amendement qui les résumait, par deux scrutins successifs donnant, le premier, 195 voix contre 24; le second, 203 voix contre 26.

HAVAS.

Revue des Journaux

On lit dans le *Moniteur*:

Le gouvernement s'est empressé de prendre des renseignements sur l'état sanitaire de Saint-Petersbourg, où, d'après des bruits reproduits dans les journaux, il régnerait une épidémie d'une certaine gravité.

Il résulte de deux dépêches du 3 et du 6 avril, que l'état sanitaire de cette ville, très-fâcheux il y a quelques semaines, s'était sensiblement amélioré, et qu'il n'existe actuellement à Saint-Petersbourg aucune épidémie en dehors des maladies ordinaires de la saison.

Le *Constitutionnel* met en regard les arguments qui se sont produits, à des points de vue opposés, dans les débats soulevés par les questions de la réforme de l'instruction criminelle et de l'abolition de la peine de mort.

Comment M. Jules Favre, fait observer M. Vitu, ne s'aperçoit-il pas que, du point de vue où il se place, ne pouvant empêcher le meurtre et voulant supprimer la peine de mort il créerait contre le principe qu'il défend, un privilège en faveur de ceux qui ne l'ont pas respecté?

M. Jules Favre avait tracé une peinture dramatique des tortures et des horreurs d'une exécution capitale; M. Nogent-Saint-Laurent a mis en regard du corps du supplicié le cadavre de la victime, et a demandé de quel côté

devaient se trouver la pitié, les regrets, la douleur de la société tout entière.

Ce sont là, nous en convenons, des tableaux affligeants, et l'on peut regretter que les défenseurs de l'amendement aient introduit cet élément d'émotion pour ainsi dire physique dans la discussion d'une question sociale. M. Nogent-Saint-Laurent ne s'y est pas arrêté; il a traité la question au point de vue du moraliste et de l'homme d'Etat, il a précisé et démontré le caractère essentiellement préventif de la peine de mort; enfin, il a fait connaître un fait essentiel pour l'histoire des institutions pénales, c'est que, si un état européen, le Portugal, a pu abolir la peine de mort, c'est que depuis dix-huit ans il n'y avait eu ni condamnation à mort ni exécution. L'assassinat ayant disparu de ce pays, la peine de mort a été supprimée.

On lit dans le *Journal des Débats* sous la signature de M. Camus:

Contrairement au proverbe qui veut que l'abondance des biens ne soit jamais nuisible, l'adresse croule sous le poids d'un trop lourd bagage qu'il lui faut pourtant traîner avec elle, sous peine d'en perdre sans retour une bonne partie. S'il en était autrement, s'il était permis à la Chambre de traiter chaque question en son lieu et son heure, on ne verrait pas, comme hier, par exemple, la Chambre s'occuper successivement, dans une seule séance, de différentes questions aussi graves que la réforme judiciaire, l'abolition de la peine de mort et l'instruction gratuite et obligatoire.

Le *Siccle* se demande ce qu'il adviendra du vote du 6 avril, à la Diète de Francfort: On ne veut pas s'arrêter à l'idée d'une guerre, dit M. Delord, mais on arrive alors à cette conséquence très-carrément déduite de la situation par les organes officiels du gouvernement prussien, que le vote de la Diète demeurant une vaine démonstration, l'autorité de la confédération germanique est à jamais perdue.

Le journal *La France* admet en principe, qu'il y ait d'importantes améliorations à introduire dans le mode d'instruction criminelle; qu'on puisse diminuer les délais de la prison préventive, adoucir dans une certaine mesure les rigueurs du secret et donner au prévenu plus de facilités pour communiquer avec ses conseils et préparer sa défense même aux premiers jours de l'instruction; mais cette feuille regrette, par l'organe de M. Cohen, que M. Jules Favre, au lieu de rester dans ses hautes questions de doctrine, se soit laissé entraîner à des insinuations au point de vue de l'impartialité et de la dignité des magistrats instructeurs: « La magistrature française a toujours été une des gloires de notre société, il faut se garder d'affaiblir par des soupçons injustes le légitime respect qu'elle inspire. »

M. Vriagnault, publiciste du journal *Le Monde*, se demande que deviendrait la conquête du Mexique et la fondation de l'empire devant le décret sur le désamortissement des biens ecclésiastiques?

Pourquoi tant d'injures et tant d'efforts contre un homme (Juarez) dont on finit par adopter et appliquer les principes? Est-ce à dire que, sur un point seulement, Juarez aurait eu raison? Est-ce encore que Maximilien aurait reculé devant des difficultés matérielles? Rien de cela n'est dit. On agit en vertu d'un principe qu'on ne prend même pas la peine de discuter et qui fut posé naguère au Mexique par le

— Alors, j'ai bien raison. Oui, c'est moi qui vous fuirai. C'est entendu. Mais, pour changer de conversation, voudriez-vous accepter mon cheval?

— Et vous irez?

— A pied. C'est plus sûr.

— Y tenez-vous?

— Enormément.

— Je le prends donc. Mais, à votre tour, acceptez ceci, dit Bertrand en présentant sa bourse à Césari Tornéo.

— Vous avez prévenu ma demande. Il faut toujours quelques deniers par-ci par-là, et je n'ai vraiment pas une obole.

— Je vous offre tout ce que j'ai sur moi.

— J'en ai là pour longtemps. Et maintenant, trottez vers Figeac, où votre père vous attend.

— Plaise à Dieu que vous disiez la vérité.

— Allez, allez, le ciel vous protège.

— Et vous, vous persistez?

— Plus que jamais à m'éloigner de vous.

— Alors je pars; adieu, Césari.

— Adieu, Seigneur, adieu.

Ils se séparèrent après s'être donné une cordiale poignée de main.

V.

AMOUR ET NOBLESSE.

Bertrand de Lentillac trouva son père à Figeac. Dans sa lutte avec Philippe de Jean, Déodat avait reçu plusieurs blessures, entraînées une au bas-ventre, ce qui fit d'abord le désespoir du mire ou chirurgien appelé à le panser. Toutefois, en y regardant mieux

président Juarez. Les libéraux vont applaudir, et leurs applaudissements consoleront facilement l'Empereur de Mexico des critiques que son décret soulève parmi les catholiques. Mais qu'il y prenne garde, ces applaudissements sont bien légers, et ne pèsent pas beaucoup pour la consolidation des empires.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, 11 avril.

Une grande affluence de fidèles se pressait, dimanche, dans les églises de Paris, pour assister à la fête des Rameaux. Ainsi que l'an dernier, on a substitué des scions de palmier aux branches de buis en usage précédemment. Il en est arrivé des masses d'Algérie. Cette innovation est conforme à l'unité du rite catholique. En effet, à Rome et dans toutes les églises d'Orient, ce sont des palmes qui sont offertes à la bénédiction traditionnelle.

— Le cardinal Antonelli a reçu de l'Empereur, par l'entremise de M. le comte de Sartiges, un exemplaire de l'*Histoire de Jules César*.

— Le conseil des ministres s'est réuni, aujourd'hui, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— M. Guizot a, ces jours derniers, chez Mme Lenormant, le 7<sup>e</sup> volume de ses Mémoires. C'est dans ce livre que se trouvent les portraits de MM. Thiers et Berryer.

— Un duel autour duquel il se fait un certain bruit, a eu lieu au commencement de cette semaine, au bois de Boulogne entre un major anglais et un ancien officier de l'insurrection polonaise. Le major anglais s'entretenait, en langue anglaise, avec plusieurs de ses compatriotes, dans un café des boulevards; dans le cours de la conversation il vint à parler, en termes peu flatteurs de M. Mieroslowski; l'officier polonais qui se trouvait près du groupe, se leva et accusa le major de mensonge. De là provocation et duel au pistolet. L'ami de Mieroslowski a été assez grièvement blessé; son adversaire s'est empressé de quitter la France.

— On apprend de Bruxelles qu'un duel au pistolet a eu lieu entre M. Chazal, ministre de la guerre et M. Delaet, député de la droite. Au premier coup de pistolet, le général Chazal a été atteint au côté droit par la balle de son adversaire. Avant de continuer le combat, M. Delaet a exprimé ses regrets déclarant que son opposition s'adressait uniquement à l'Administration et non à la personne. Le général Chazal s'est déclaré satisfait et les deux adversaires se sont serré la main.

— Bonne nouvelle pour les fumeurs. Une nouvelle espèce de cigares de la Havane portant la dénomination de *Londres recortados*, va prochainement être mise à la disposition du public. Ces cigares, plus courts d'un centimètre que les *Londres* à 25 centimes, seront vendus 20 centimes.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Chronique locale.

DEPECHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Moniteur du 12 avril 1865.)

Décrets nommant des maires et un adjoint; Un chevalier de la Légion d'honneur; Conférant la médaille militaire.

de plus près, l'homme de l'art, ayant reconnu qu'il n'existait aucune lésion interne, déclara qu'aucune de ces blessures n'était mortelle, et qu'avec des soins, du temps et du repos, il répondait de tout.

Les soins ni le repos ne manquèrent. La chambre de Déodat fut impitoyablement fermée à tous les visiteurs; les garde-malades seulement usaient du droit d'entrer et de sortir avec les plus grandes précautions. Ensuite, les parents furent admis; puis les amis, puis, enfin, Déodat put faire quelques pas dans le jardin de l'hôtel. Quand la maladie fut arrivée à ce dernier période, mais seulement alors, Bertrand raconta à son père son voyage à l'abbaye de Leyme; il lui détailla l'état désastreux dans lequel il avait trouvé cette abbaye, lui parla des morts qu'il avait recueillis, et finalement de la rencontre de Césari Tornéo.

— Et vous dites, mon fils, que Césari Tornéo a refusé toutes vos propositions?

— Absolument, mon père.

— Peut-être ne l'avez-vous point prié d'une manière convenable?

— J'ai fait là-dessus tout mon possible.

— Mais enfin quelles raisons vous a-t-il données pour ne pas venir ici?

— Il n'a jamais voulu consentir à s'expliquer catégoriquement au sujet de sa résistance à mon invitation.

— Il ne vous a rien laissé pressentir?

— Je ne sais...

— Expliquez-vous, Bertrand.

— Auparavant, mon père, promettez-moi que ce que je vous vais dire ne vous causera pas d'impress-

Par arrêté préfectoral du 11 avril 1865, M. Pézet (Emile) a été nommé adjoint au maire de la commune de Bédier, en remplacement de M. Valette démissionnaire.

M. le comte Murat vient de faire, au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un emprunt par la ville de Cahors, un rapport que nous sommes heureux de pouvoir reproduire:

Messieurs,

La ville de Cahors sollicite l'autorisation d'emprunter une somme de 60,000 francs, applicable, jusqu'à concurrence de 45,000 francs, à l'achèvement de sa halle aux grains, et, pour le surplus, aux dépenses du concours régional agricole qui doit, en 1865, se tenir au chef-lieu du département du Lot.

L'entreprise de la construction de la halle et du dégagement de ses abords doit entraîner une dépense totale de 391,400 francs, dont 307,000 francs pour les acquisitions des terrains et 84,400 francs pour les travaux mêmes. Elle a motivé déjà la conclusion de deux emprunts s'élevant ensemble à la somme de 220,000 francs: un premier emprunt de 100,000 francs, en vertu de la loi du 6 juillet 1860; un second emprunt de 120,000 francs, en vertu de la loi du 6 juillet 1862. L'écart entre les besoins et les ressources serait donc de 471,000 francs. Mais, sur cette somme de 391,400 francs, il a été payé 231,971 francs aux propriétaires d'immeubles déposés et 18,440 francs à l'adjudicataire des travaux: ce qui porte à 250,411 francs le montant des à-compte aujourd'hui acquittés par la ville. En outre, quelques-uns des expropriés ont consenti à attermer le paiement des indemnités auxquelles ils ont droit et dont le total s'élève à 71,000 francs. Enfin, au moyen des excédants de recettes des budgets de 1864 et de 1865 et du rabais de l'adjudication, la dette pourra être atténuée de 24,988 francs. Ce qui réduit, en définitive, aux 45,000 francs demandés la somme immédiatement nécessaire pour le solde de cette utile entreprise.

D'un autre côté, le Conseil municipal a voté, pour le paiement de la portion des dépenses à la charge de la ville, à l'occasion du concours régional, une somme de 15,000 francs, qui, jointe à celle de 45,000 francs également allouée par le Conseil général du département, doit pourvoir dans une mesure convenable aux diverses exigences de cette solennité.

En résumé, il s'agit d'une dépense totale de 60,000 francs, en vue de laquelle la ville de Cahors demande à recourir à un emprunt de pareille somme, remboursable en dix années, à partir de 1866, sur ses revenus ordinaires.

Le relevé de ses recettes et dépenses ordinaires, d'après les comptes des trois derniers exercices, fait ressortir en moyenne un excédant de recettes de 84,141 francs. Mais elle est grevée d'un passif de 480,024 francs, provenant: 1<sup>o</sup> de six emprunts autorisés par les décrets des 19 février 1852, 29 août 1855 et 26 février 1856, et par les lois des 24 juin 1858, 6 juillet 1860, et 6 juillet 1862, sur lesquels il reste dû 314,984 francs; 2<sup>o</sup> de rentes dues à l'hospice et de diverses acquisitions, pour un total de 165,040 francs. Toutefois, la portion disponible de ses revenus permettra à la ville d'assurer l'amortissement du nouvel emprunt dans le délai fixé, tout en conservant pour les besoins imprévus une réserve suffisante.

Votre Commission, pleinement édifiée sur les avantages qui se rattachent, pour la ville de Cahors, à l'économie du projet de loi, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

PROJET DE LOI

Relatif à un emprunt par la ville de Cahors (Lot).

Article unique.

La ville de Cahors (Lot) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui n'excède pas 5 p. 100, une somme de soixante mille francs (60,000 fr.), remboursable en dix années, à partir de 1866, sur ses revenus ordinaires et destinée, avec d'autres ressources: 1<sup>o</sup> à solder les travaux de construction d'une halle aux grains; 2<sup>o</sup> à payer son contingent dans la dépense du concours régional agricole de 1865.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit par voie de souscription, soit de gré à gré, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement, soit directement de la Caisse des Dépôts et Consigna-

sion, et que vous n'attacherez aux craintes de Césari Tornéo, sur mon compte, que l'importance que j'y attache moi-même, c'est-à-dire une importance nulle, insignifiante.

— Allez, Bertrand, allez.

— Césari Tornéo prétend qu'un grand danger me menace.

— Vous?

— Moi-même.

— Et ce danger?

— Il doit être redoutable, si j'en juge par la solennité, le mystère, et, pour tout dire, la terreur qui dominaient dans le discours de Césari Tornéo.

— Mais encore?

— Voilà tout ce que je sais, mon père. Je dois vous déclarer que la crainte de ce danger ne m'a pas ému. J'ai, pour me défendre, mon bras et ma confiance en Dieu.

— Deux choses excellentes, essentielles, mon fils. Pourtant, ne dédaignez pas les avis de Césari Tornéo. Cet homme est singulier, extraordinaire: il a jeté tour-à-tour, dans mon âme, la douleur et la joie. Depuis le baptême de la fille de notre regrettable ami, Etienne Buffet, Césari s'est trouvé mêlé à tous les événements signalés de ma vie: heur ou malheur, il a toujours été pour quelque chose dans tout ce que j'ai subi. Je ne suis ni crédule ni fataliste au point de nier la liberté humaine: le libre arbitre, le pouvoir de faire le bien et le mal, voilà, selon moi, le plus noble attribut d'un être doué de raison: sans cet attribut, la vie deviendrait une amère dérision, les espérances célestes, un cruel mensonge. Je le répète, donc, je ne crois point à la fatalité. Toutefois, la persistance de Césari Tornéo à se trouver constamment sur mon chemin pour l'attrister ou l'égarer, m'inspire une crainte que je ne puis maîtriser.

(La suite au prochain numéro.)

tions, aux conditions de cet établissement. Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer, de gré à gré, seront préalablement soumises à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

Par décision de S. Exc. M. le ministre des finances, en date du 7 avril 1865, M. Corhumel a été nommé receveur principal des postes de Cahors en remplacement de M. Dupuy qui a reçu une autre destination.

La société centrale d'agriculture du département du Pas-de-Calais décernera une médaille d'or de cent francs à l'auteur du meilleur mémoire sur les vers et les insectes qui attaquent la betterave et sur les moyens préventifs ou destructifs pour arrêter leur action délétère. Les mémoires doivent être adressés à la société avant le 15 août 1865.

Des concours vont être ouverts pour trois emplois vacants dans les écoles impériales vétérinaires.

Savoir: 1° A l'École d'Alfort. — Emploi de chef de service attaché aux chaires d'anatomie, de physiologie et de zootechnie, le 16 octobre; 2° A l'École de Lyon. — Emploi de chef de service attaché aux chaires d'anatomie, de physiologie et d'extérieur, le 23 octobre;

3° A l'École de Toulouse. — Emploi de chef de service attaché aux chaires de physique, de chimie et de pharmacie, de botanique et d'hygiène, le 6 novembre.

Les chefs de service, dans les écoles vétérinaires, font partie du corps enseignant; ils sont chargés de préparer et de répéter les cours, d'interroger les élèves sur l'objet des leçons et de suppléer les professeurs en cas de maladie ou de congé.

Le traitement attribué au début à ces fonctionnaires est de 1,900 francs.

Voir les dispositions communes aux trois concours, à la préfecture (Administration générale).

Un temps superbe a favorisé les cérémonies du dimanche des Rameaux. Les offices du matin et du soir ont été suivis dans toutes les églises de Cahors par un très-grand nombre de fidèles.

Depuis le commencement du mois, nous jouissons à Cahors d'une délicieuse température. Le soleil a voulu rire au nez des prophètes du mauvais temps. Nous lui passons aisément cette humeur satyrique. Tant pis pour les astrologues: « Fallait pas qu'ils y aillent! »

Aujourd'hui, 12 (6 heures du matin), le temps est un peu couvert. N'oublions pas que le célèbre Mathieu de la Drôme a prédit de la pluie pour le 14 ou le 16 et que celui-là, quoi qu'en disent les sots, était un vrai savant.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 3 avril 1865.

Rhetorique. (sections réunies.)

Récitation. — 1 Bonnefoy. — 2 Bousquet.

Dessin d'imitation. — 1 Bonnefoy. — 2 Vertut.

(sections des lettres.)

Récitation. — 1 Depoyre. — 2 Darrès.

(section des sciences.)

Mathématiques. — 1 Bonnefoy. — 2 Romec.

Dessin graphique. — 1 Bonnefoy. — 2 Videt.

Seconde. (sections réunies.)

Dessin d'imitation. — 1 Willemaint; 2 Vialard.

Dessin graphique. — 1 Willemaint; 2 Salgues.

Troisième.

Dessin d'imitation. — Cabusac; 2 Chapou.

Quatrième.

Instruction religieuse. — 1 du Bouzet; 2 Fau.

Dessin d'imitation. — 1 Desprat; 2 Durrieu.

Cinquième.

Instruction religieuse. — 1 Sol; 2 Queyssac.

Dessin d'imitation. — 1 Dulac; 2 Sol.

Sixième.

Instruction religieuse. — 1 Agar; 2 Théron.

Dessin d'imitation. — 1 Théron; 2 Tardieu.

Septième.

Instruction religieuse. — 1 Lescale; 2 Balaran.

Ecriture. — 1 Espéret; 2 Dufour (Joseph).

Huitième.

Instruction religieuse. — Lasfargues; 2 Castel.

Ecriture. — 1 Castel; 2 Lasfargues.

Cours spécial.

(Deuxième année.)

Récitation. — 1 Pouzergues; 2 Duc.

Dessin d'imitation. — 1 Richard; 2 Duc.

Dessin graphique. — 1 Richard; 2 Chastagnol.

Ecriture. — 1 Chastagnol; 2 Lespinasse.

(Première année.)

Instruction religieuse. — 1 Cayrac; 2 Larrive.

Dessin d'imitation. — 1 Bouyssou; 2 Martine.

Ecriture. — 1 Martine; 2 Margis.

Dessin graphique. — 1 Bouyssou; 2 Margis.

Musique. — 1 Bouyssou; 2 Lafaurie.

Le Proviseur, RICHAUD.

Demain soir, représentation extraordinaire au théâtre des Funambules:

Pierrot soldat par force.

Grande pantomime militaire en 2 actes.

Tableaux vivants:

Le chemin de la Croix ou la Passion du Christ.

Dans la dernière séance de l'Académie des sciences de Paris, M. Jules Cloquet a analysé avec soin un mémoire de M. le docteur Joly,

contenant une suite d'études hygiéniques et médicales sur le tabac, ses effets toxiques, son influence sur le système nerveux.

M. Joly a fait remarquer que l'usage immodéré de cette plante, avait donné naissance à une maladie qu'il appelle « paralysie progressive. »

D'après les observations statistiques qu'il a recueillies, il a calculé que l'aliénation mentale augmentait en même temps que le revenu du produit de l'impôt sur le tabac. Quand ce revenu donnait une somme de vingt-huit millions, on comptait cinq à six mille aliénés dans les maisons de la France. En 1862, l'impôt produisait cent quatre-vingt-huit millions, mais en même temps le nombre des aliénés était de quarante-quatre mille.

Des expériences chimiques répétées avec soin pour reconnaître la quantité de nicotine contenue dans la plante, il est résulté que les tabacs d'Orient ne fournissent que peu de parties de ce poison; les tabacs de France en fournissent 3, 4 et 5 pour cent. Le tabac récolté dans le département du Lot en donne 7 pour cent.

Une question de droit qui intéresse le public, vient d'être tranchée par le tribunal civil de la Seine.

Il s'agissait de savoir à quelle époque celui qui a trouvé un objet dans un lieu public et qui en a fait la déclaration à la police peut se le faire attribuer, en l'absence de toute réclamation du propriétaire. L'inventeur est-il fondé à se faire rendre l'objet trouvé au bout d'un an ou lui faut-il attendre l'expiration du délai de trois ans, pendant lequel le propriétaire d'un objet perdu est admis à faire sa demande en revendication.

Le tribunal a jugé que le délai d'une année est suffisant.

L'efficacité du Baume Sabatié est chaque jour mieux reconnue. Les cures merveilleuses obtenues et attestées par des personnes très-dignes de foi (Préfets, Maires, Curés, Officiers, Médecins) plaident en faveur du nouveau remède approuvé du reste par l'Académie impériale de médecine.

M. Sabatié, fort de la vertu de son Baume, Traite à forfait pour la guérison des malades perclus.

En présence de pareilles garanties, il est du plus grand intérêt pour le malade, de faire usage du Baume pendant le séjour de M. Sabatié à Cahors. (Voir aux Annonces).

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.

Livraison du 1er avril 1865.

SOMMAIRE.

Revue politique de la semaine. — Richard Gobden. — Courrier de Paris. — Florence. — Paris fantastique. — Histoire de Jules César, par l'Empereur Napoléon III. — Demain (chanson), paroles et musique de M. G. Nadaud. — Agriculture et Horticulture. — Paysages et monuments de France, pour albums de voyage. — Causerie dramatique. — La cathédrale de Canton. — Gravures: M. de Lavalette, ministre de l'intérieur. — Le dimanche des Rameaux. — Florence: le jardin Boboli. — La grotte Boboli. — L'Océan et les trois Fleuves, par Jean de Bologne. — Le bassin de Neptune. — Un enterrement à Florence. Bâchevons romains — Demain, chanson de Gustave Nadaud. — Revue trimestrielle, caricatures, par Cham. — La cathédrale de Canton (Chine). — Echécs. Rébus.

LE NAIN JAUNE

Sommaire

Profession de doute: A. S. — Nestor Roqueplan: Ch. Monselet. — La femme laide: A. Dermont. — La culotte d'Alfred Poucet: Th. de Langéac. — Boîte du Journal: Pazzo. — Portraits d'après nature, La Farinelli: E. J. Navarre. — Le chantage au rendez-vous: Franc des vaches. — Théâtre italien: d'Altenberg. — Racontars du nain jaune: A. Scholl. — Coulisses des théâtres: Y. Koning. — Echécs. — On s'abonne à Paris, 9, boulevard des Italiens.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Décès.

10 avril Guiral (Catherine), sans prof. 64 ans, a Larroque-des-Arcs, commune de Cahors.

11 — Viala (Joseph), sellier, 63 ans, Labarre.

Naissances.

9 — Garrigou (Marguerite), rue Donzello.

9 — Cagnac (Henri), place St-Maurice.

9 — Cubaynes (Marie), rue Rempart.

11 — d'Azemar (Reine-Marguerite-Maria), rue de la Mairie.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 9 avril 1865.

16 versements 2,640<sup>fr</sup> »

8 remboursements dont 7 pour solde 2,402<sup>fr</sup> 37

Pour la chronique locale, A. Layrou.

Départements.

Un terrible accident est arrivé samedi aux forges d'Anbin (le Gua), appartenant à la Compagnie d'Orléans. Vers 1 heure 1/2 du soir une chaudière à vapeur a fait explosion; ses débris et ceux de cinq autres chaudières qui ont été brisées à leur tour par les éclats de la

première ont tué sur le coup quatre ouvriers de l'usine; plusieurs autres ont été blessés et, parmi ces derniers quatre sont dans un état qui inspire de vives inquiétudes.

Il n'est pas besoin de décrire le spectacle douloureux que présentait l'usine après ce sinistre et la consternation qu'il a jeté parmi la population du Gua, d'Aubin et de Cransac.

M. Meugy, ingénieur en chef des mines du département s'est hâté de se rendre sur les lieux.

On dit que les dégâts matériels s'élèvent à 150,000 fr. La cause de l'explosion est encore inconnue; on suppose qu'elle a été déterminée par le manque d'alimentation d'eau ou bien par l'excès de vapeur donné à la chaudière. Une enquête est, du reste, ouverte sur ce déplorable événement, au sujet duquel nous donnerons de nouveaux détails.

Pour la chronique départementale: A. LAYROU.

Extraits de l'Histoire de Jules César.

Dans le chapitre 4<sup>e</sup> du livre 1<sup>er</sup>: Prospérité du bassin de la Méditerranée avant les guerres puniques, l'historien fait la description suivante de Carthage:

II. Riche des dépouilles de vingt peuples divers, Carthage était la capitale superbe d'un vaste empire. Ses ports, creusés de main d'homme, pouvaient contenir un grand nombre de navires. La citadelle Byrsa avait deux milles de circuit. Du côté de la terre, la ville était défendue par une triple enceinte, longue de vingt-cinq stades, haute de trente-sept coudées, garnie de tours à quatre étages, pouvant abriter 4,000 chevaux, 300 éléphants et 20,000 fantassins; elle renfermait une immense population, puisque, dans les dernières années de son existence, après une lutte séculaire, elle comptait encore 700,000 habitants. Ses monuments étaient dignes de sa grandeur; on y remarquait le temple du dieu Aescmoun, assimilé par les Grecs à Esculape; celui du soleil, recouvert de lames d'or valant mille talents (le talent équivalant à 3,824 fr.), et le manteau ou peplum destiné à l'image de leur grande déesse, qui en avait coûté 120. L'empire de Carthage s'étendait depuis les frontières de la Cyrenaïque (pays de Barca, régence de Tripoli), jusqu'en Espagne; elle était la métropole de tout le nord de l'Afrique, et dans la Lybie seulement, elle possédait 300 villes. Presque toutes les îles de la Méditerranée; à l'ouest et au sud de l'Italie, avaient reçu des comptoirs.

Carthage avait fait prévaloir son hégémonie sur tous les anciens établissements phéniciens de cette partie du monde et leur avait imposé un contingent de soldats et un tribut annuels. Dans l'intérieur de l'Afrique, elle envoyait des caravanes chercher des éléphants, l'ivoire, l'or et les esclaves noirs, qu'elle exportait ensuite dans les places commerciales de la Méditerranée. En Sicile, elle récoltait l'huile et le vin; à l'île d'Elbe, elle exploitait le fer; de Malte, elle tirait des tissus estimés; de la Corse, la cire, le miel; de la Sardaigne, des blés, des métaux et des esclaves; des Baléares, les mûles et les fruits; de l'Espagne, l'or, l'argent et le plomb; de la Mauritanie, des peaux d'animaux; elle envoyait jusqu'à l'extrémité de la Bretagne, aux îles Cassitérides (les Sorlingues), des navires acheter l'étain. Dans ses murs, l'industrie était florissante et l'on y fabriquait des tissus très renommés.

Aucun marché du monde ancien ne pouvait être comparé à celui de Carthage, où se pressaient des hommes de toutes les nations: Grecs, Gaulois, Ligures, Espagnols, Lybiens, accouraient en foule sous ses drapeaux; les Numides lui prêtaient une cavalerie redoutable. La flotte était formidable; elle s'éleva à cette époque jusqu'à cinq cents vaisseaux. Carthage possédait un arsenal considérable; on peut en apprécier l'importance par ce fait qu'elle livra à Scipion victorieux deux cent mille armes de toute espèce et trois mille machines de guerre. Tant de troupes et d'approvisionnements supposent d'immenses revenus. Même après la bataille de Zama, Polybe pouvait encore l'appeler la ville la plus riche du monde. Elle avait déjà pourtant payé aux Romains de lourdes contributions. Une agriculture perfectionnée ne contribuait pas moins que le commerce à sa prospérité. Un grand nombre de colonies agricoles avaient été établies, qui, au temps d'Agathocle, s'élevaient à plus de deux cents. Elle fut ruinée par la guerre (440 de Rome). La Byzacène (partie sud de la régence de Tunis) était le grenier de Carthage.

Cette province, surnommée Emporia, c'est-à-dire la contrée commerçante par excellence, est vantée par le géographe Scylax comme la partie la plus magnifique et la plus fertile de la Lybie. Elle avait, du temps de Strabon, des villes nombreuses, entrepôt de marchandises de l'intérieur de l'Afrique. Polybe parle de ses chevaux, de ses bœufs, de ses moutons, de ses chèvres, comme formant d'innombrables troupeaux, tels qu'il n'en avait pas ailleurs. La seule petite ville de Leptis payait aux Carthageois l'énorme contribution d'un talent par jour (3,824 fr.).

Cette fertilité de l'Afrique explique l'importance des villes du littoral des Syrces, importance révélée, il est vrai, par des témoignages postérieurs puisqu'ils datent de la décadence de Carthage, mais qui doivent s'appliquer d'autant plus à l'état florissant qu'il avait précédé. En 537, le vaste port de l'île Cercina (Kerkeni, régence de Tunis, en face de Sfax), avait payé dix talents à Servilius. Plus à l'ouest, Hippo-Regius (Bône) était encore une ville maritime considérable au temps de Jugurtha-Tingis (Tanger), dans la Mauritanie, qui se vantait d'une origine très ancienne, faisait un grand commerce avec la Bétique. Trois peuples africains subsistaient dans ces contrées la suzeraineté de Carthage: les Numides massyliens qui, depuis, eurent Cirta (Constantine) pour capitale; les Numides sasséyliens, qui occupaient les provinces d'Alger et d'Oran; enfin, les Maures, répandus dans le Maroc. Ces peuples nomades entretenaient de riches troupeaux et tiraient du sol d'abondantes récoltes.

Hanon, amiral carthaginois, envoyé, vers 245, pour explorer l'extrémité de la côte africaine jusqu'au-delà du détroit de Gadès, avait fondé un grand nombre d'établissements, dont, au temps de Pline, il ne

restait plus de traces. Ces colonies portèrent le commerce chez les tribus Maures, et numides, chez les peuples du Maroc et peut-être même du Sénégal.

Mais ce n'était pas seulement en Afrique que s'étendaient les possessions des Carthaginois, elles embrassaient l'Espagne, la Sicile et la Sardaigne.

Dans le chapitre 5<sup>e</sup>, l'historien établit la comparaison suivante entre Rome et Carthage:

I. Rome, ayant étendu sa domination jusqu'à l'extrémité méridionale de l'Italie, se trouva en face d'une puissance qui, par la force des choses, allait devenir sa rivale.

Carthage, située sur la côte africaine la plus rapprochée de la Sicile, n'en était séparée que par le canal de Malte, qui partage en deux le grand bassin de la Méditerranée. Elle avait, depuis plus de deux siècles, conclu, à différentes reprises, des traités avec Rome, et, imprévoyante de l'avenir, félicité le Sénat toutes les fois qu'il avait remporté de grands avantages sur les Étrusques ou les Samnites.

La supériorité de Carthage au commencement des guerres puniques était évidente; la constitution des deux cités faisait néanmoins prévoir laquelle en définitive devait l'emporter. Une aristocratie puissante régnait chez l'une et chez l'autre; mais à Rome, les nobles, sans cesse confondus avec le peuple, donnaient l'exemple du patriotisme et de toutes les vertus civiles, tandis qu'à Carthage les premières familles, enrichies par le commerce, amollies par un luxe effréné, formaient un caste égoïste et avide, distincte du reste des citoyens. A Rome, l'unique mobile était la gloire la principale occupation, la guerre; le premier devoir le service militaire; à Carthage, on sacrifiait tout à l'intérêt, au commerce, et la défense de la patrie était, comme un fardeau insupportable, abandonnée à des mercenaires. Aussi, après une défaite, l'armée, à Carthage, se recomposait avec peine; à Rome, elle se reformait aussitôt, puisque le peuple était soumis au recrutement. Si la pénurie du trésor obligeait de retarder la paye, les soldats carthaginois se révoltaient et mettaient l'état en péril; les Romains supportaient les privations et la misère sans murmure par le seul amour de la patrie.

La religion carthaginoise faisait de la divinité une puissance jalouse et malfaisante, qu'il fallait apaiser par d'horribles sacrifices ou honorer par des pratiques honteuses: de là des mœurs dépravées et cruelles; à Rome, le bon sens ou l'intérêt du gouvernement tempérait la brutalité du paganisme, et maintenait dans la religion des idées de morale.

Quelle différence encore dans la politique! Rome avait dompté par la force des armes, il est vrai, les peuples qui l'environnaient, mais elle s'était pour ainsi dire fait pardonner ses victoires en offrant aux vaincus une patrie plus grande et une part dans les droits de la métropole. D'ailleurs, comme les habitants de la Péninsule étaient en général d'une même race, elle avait pu facilement se les assimiler. Carthage, au contraire, était demeurée étrangère au milieu des indigènes d'Afrique, dont la séparation l'origine, la langue et les mœurs. Elle avait rendu sa domination odieuse à ses sujets et à ses tributaires par l'esprit mercantile et les habitudes de rapacité de tous ses agents; de là des insurrections fréquentes et des répressions d'une cruauté inouïe. La défiance envers ses sujets l'avait engagée à laisser ouvertes toutes les villes de son territoire, afin qu'aucune d'elles ne devint le point d'appui d'une révolte. Aussi deux cents villes se livrèrent-elles sans résistance à Agathocle, dès qu'il parut en Afrique. Rome, au contraire, entourait de remparts ses colonies, et les murailles de Plaisance, de Spolète, de Casilinum, de Nola, contribuaient à arrêter Annibal.

La ville de Romulus était alors dans toute la vigueur de la jeunesse, tandis que Carthage était arrivée à ce degré de corruption où les États ne sont capables de supporter ni les abus qui les ébranlent, ni le remède qui les régénérerait.

A Rome donc appartenait l'avenir. D'un côté, un peuple de soldats contenu par la discipline, la religion, la pureté des mœurs, animé de l'amour de la patrie, entouré d'alliés dévoués; de l'autre, un peuple de marchands avec des mœurs dissolues, des mercenaires indociles et des sujets mécontents.

NAPOLÉON.

L'Histoire de Jules César.

Nous extrayons d'un article consacré par Georges Sand au livre de l'Empereur, les fragments qui suivent:

« Il s'en faut que la louange soit décernée à César avec abondance dans ce premier volume. Rien ni choque le goût, rien n'y dépasse la mesure. C'est une démonstration et non une apothéose. L'esprit de modération respire dans ces pages parfaitement pures d'esprit de partie, et d'aversions systématiques. Elles sont vierges d'emphases et on peut en dire ce que Cicéron disait du style de César lui-même: « Il est pur, coulant, dépourvu de toute parure oratoire et pour ainsi dire nu. Peut-être quelques sots écrivains croiraient pouvoir broder ce canevas, mais les gens de goût se garderont bien d'y toucher. »

Par une sobriété de moyens et cette discrétion de sentiments, le livre ne réalisera probablement pas l'attente de ceux qui croyaient avoir à se passionner pour ou contre un ardent panégyrique. La foudre et le glaive, symboliques ornements de la couverture, sont tout étonnés de se trouver là sur une prose si sage, si respectueuse envers tous les mérites et si simplement belle par elle-même. C'est la froide limpidité d'une source, mais c'est aussi l'éclat du casque de Minerve que nous préférons de beaucoup à celui du front de Jupiter tonnant.

Dans une organisation aussi savante et aussi compliquée que celle de César, il y a plus d'un aspect à saisir, et tout historien a le droit de s'attacher à celui qui lui semble le plus net, le plus accessible, le plus sûr à dégager. Donc la haute prudence et la sérène capacité du personnage ont trouvé ici un interprète attentif, sagace et particulièrement habile à résumer sa pensée sans en jamais subir l'entraînement. Ce sera la qualité essentielle du livre; il n'aura pas la qualité opposée, il faut sans doute s'y attendre; mais il faut aussi savoir prendre les œuvres sérieuses telles qu'elles sont et apprécier la victoire qu'une conviction nette sait remporter sur les émotions qui la sollicitent.

Au point de vue littéraire, l'ouvrage est sans défauts, ce qui ne veut pas dire qu'il soit sans couleur

et sans attrait. Tout lecteur indépendant peut bien se laisser faire quand on le parque dans une situation d'esprit où il ne se sent pas enfermé sans moyen de contrôle. Un appel à la raison pratique ne révolte que ceux qui ne veulent jamais faire usage de leur raison, et quand cette raison vient à vous avec aménité et dignité, on peut, on doit écouter avec déférence tout ce qu'elle a à vous dire.

**POURQUOI**, depuis quarante ans, la **MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER**, de Paris, jouit-elle d'une popularité sans exemple et toujours croissante ?

C'est à cause des immenses services qu'elle a rendus aux malades, services attestés par plus de 200.000 cures authentiquement constatées et obtenues dans des cas variés, de toute nature et de toute gravité.

**POURQUOI** les médecins de la capitale recommandent-ils exclusivement depuis 40 années la **GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER** ?

C'est parce qu'elle est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, toujours par conséquent en pleine possession de ses merveilleuses propriétés médicales.

**POURQUOI** offre-t-on au rabais des graines que l'on dit tirées de Hollande et de première qualité ?

C'est parce qu'il est facile de décorer de noms pompeux de mauvaises graines avariées, fussent-elles même tirées de Hollande. Le public est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'en fait de médicaments, il importe beaucoup plus de s'en procurer de bons à des prix

modérés que d'en acheter de mauvais à bon marché. Or, il est notoire que la plupart des graines offertes et vantées ne sont que des rebuts de commerce, composés de graines avariées, vieilles, échauffées, plus capables de nuire que de guérir.

*Nous ne pouvons garantir, on le comprendra, que les Graines qui sortent de nos magasins; or, il n'est qu'un seul moyen de se mettre à l'abri de la fraude: c'est de s'adresser exclusivement à nos dépositaires, qui sont pour la ville de Cahors, M. Vinel, pharmacien, et qui reçoivent directement de nous, nos Graines en paquets, portant notre marque et notre nom.*

**L'EPOQUE**

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN, GRAND FORMAT, DIRECTEUR: M. ERNEST FEYDEAU

Avec les concours de notabilités politiques et littéraires.

Le journal *L'Epoque* traite avec l'indépendance la plus absolue toutes les questions politiques, financières, morales, religieuses, littéraires, artistiques, industrielles, commerciales et judiciaires.

Les correspondants les mieux informés lui envoient des nouvelles importantes de tous les pays du monde.

On reçoit les abonnements à *L'Epoque*, au siège de l'administration, rue Coq-Héron, n° 5.

ABONNEMENTS:

Départemens: trois mois. . . . . 16 fr.  
un mois. . . . . 6 fr.

NOTA. — Tout abonné de trois mois, pouvant donner des références, a la faculté de ne payer qu'à l'expiration de son abonnement. Envoyer en ce cas un mandat à trois mois, à l'ordre de MM. Feydeau et C<sup>e</sup>, de la somme de 16 fr., plus 1 fr. 50 c. en timbres-postes pour frais d'entassement.

Le docteur **Arnal**, médecin de S. M. l'Empereur, rend compte en ces termes dans *l'Union médicale*, des bons effets qu'il a obtenus de l'emploi du **Phosphate de fer**, de **LERAS**, docteur ès-sciences:

« Sa forme liquide, qui permet une absorption rapide, lui donne un avantage immense sur la pilule et surtout la pilule argentée: car cette dernière trompe le médecin, fatigue en pure perte l'estomac, passe dans les intestins sans avoir subi la moindre altération, et franchit le rectum lui-même, à l'instar des corps étrangers. Il ne produit jamais ces constipations rebelles, que l'on observe si souvent à la suite de l'emploi des autres sels de fer, et grâce sans doute au phosphore qu'il contient, il réveille l'appétit en même temps qu'il favorise la digestion. Enfin, il produit à peu près constamment d'excellents résultats, soit dans la dyspepsie, soit dans la chlorose, soit dans l'aménorrhée, soit à la suite des hémorragies trop abondantes ou trop répétées, soit dans les fièvres typhoïdes, soit dans la diabète; bref, dans toutes les circonstances où il est nécessaire de relever les forces épuisées, ou de redonner au

» sangses principes normaux altérés ou perdus; » j'aurais bonne envie d'ajouter encore que, » même dans le lymphatisme, il est pour moi » supérieur aux préparations iodées. »

**NOUS** rappelons les services rendus aux malades par la soit **DOLORIFUGE LÉCHELLE**, pour la guérison certaine des **RHUMATISME** et **DOULEURS, névralgies de la tête et de l'estomac; GOUTTE** et **FRAICHEURS**. — Il n'y a jamais d'insuccès.

**NOUS** recommandons aussi l'**EAU DE LÉCHELLE** qui guérit les maladies de **POITRINE, du CŒUR** et du **SANG**, pertes, chloroses, dépérissement, etc. — Paris, Rue Lamartine, 35, et pharmacies de tous pays.

Etude de M<sup>e</sup> **DAMBERT**, avoué, à Gourdon.  
**Vente d'Immeubles d'une succession vacante.**

Un jugement du tribunal civil de Gourdon, du 14 février 1865, a autorisé le sieur Achille Blaty, secrétaire de la mairie de Gramat, curateur à la succession vacante de feu François-Henri Sudrés, de Gramat, à faire vendre les immeubles ci-après désignés:

1<sup>o</sup> Une maison et un jardin situés à Gramat, rue St-Pierre, n<sup>os</sup> 843, 843 bis, 845, 845 bis, 846 bis, sect. G;

2<sup>o</sup> Une grange, basse-cour, petite terre et petit jardin contigus, situés à Gramat, avenue de la gare, n<sup>os</sup> 819 et 819 bis, section B;

3<sup>o</sup> Une terre et pâture contigus situés au tènement de Combettes, n<sup>o</sup> 480 et 482, section B;

4<sup>o</sup> Un pré, au tènement de Bonnet;

L'adjudication aura lieu le 30 avril 1865, à dix heures du matin, en l'étude de M<sup>e</sup> Calmels-d'Arrensac, notaire à Gramat, en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur.

Extrait du *Gourdonnais*, 6 avril 1865.

**BAUME SABATIÉ**  
ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

L'efficacité de ce spécifique reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine guérit sans retour les **rhumatismes gouteux, aigus ou chroniques Névralgies, la sciatique** et toutes sortes de douleurs.

On garantit à forfait la guérison des malades perclus. Voir M. Sabatié pendant son séjour à Cahors, rue de la préfecture, ancienne maison Laperque, où il vient établir la réputation et le dépôt de son baume, connu par ses cures extraordinaires obtenues dans les villes de Toulouse, Carcassonne, Perpignan, Montpellier, Nîmes, Rodez, Montauban, etc., etc.

Ce spécifique est donné gratuitement aux indigents.

**LE COLLAGE DES VINS**  
PAR LA **PULVÉRINE D'APPERT**  
LE CLARIFIANT LE PLUS PROMPT, LE PLUS INFALLIBLE,  
Est bien supérieur au collage par les œufs, dont les lies puent et remontent, ainsi qu'aux pondres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants.  
Avec la **PULVÉRINE D'APPERT**, opération prompte, les lies ne remontent jamais et se clarifient. On peut expédier sur colle. **Mariage facile des Vins** de différents crus, de différents pays. — 4 fr. le 1/2 kil. pour 16 ou 32 pièces de vin. (C'est 6 ou 12 c. au plus par hectolitre.)  
Par 5 kil. et au-dessus, expédition franco, payable à 3 mois. Au-dessous de 5 kil. suivi de remboursement.  
S'adresser à *Fusine, rue de la Mare, 75, Ménilmontant-Paris.*

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

**VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE**  
Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

**POUDRE DE ROGÉ**  
Purgatif aussi sur qu'agréable  
Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

**PERLES D'ETHER DU D<sup>r</sup> CLERTAN**  
Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

**PASTILLES ET Poudre DU D<sup>r</sup> BELLOC**  
L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

**PILULES DE VALLET**  
Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

**PHARMACIENS DÉPOSITAIRES:**  
A Cahors, Vinel; — Figeac, Puel; — Gourdon, Cabarès; — Souillac Planacassagne.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**  
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.  
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: **LECOQ ET BARGOIN.**  
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>es</sup> de comestibles

**LEPETIT J<sup>ne</sup>**  
Rue de la Liberté, à Cahors.  
ÉPICERIES COMESTIBLES | CRISTAUX PORCELAINES  
**LAMPES à HUILE**  
DE **PETROLE**

**Joli MAGASIN à louer**  
Situé sur les Boulevards, Galerie Audouy. — Maison Bourgeois.  
Ce Magasin conviendrait parfaitement à un Bijoutier, Chapelier, Pâtissier, M<sup>e</sup> de nouveautés, Modiste, Tapissier, Mercier, Epicier, Bureau, et même, à la rigueur, à un Coiffeur.  
Bail à volonté. — Facilité pour le paiement.  
S'adresser, pour la location, à M. Bourgeois, libraire, ou à M. Rozières, coiffeur.

**MALADIES SECRÈTES**  
Essence dépurative concentrée l'iodure de potassium, du Docteur **DUCOUX**, de Poitiers.  
Ce précieux dépuratif, complémentaire des écoulements, préserve des accidents secondaires et tertiaires et les guérit radicalement en paralysant les effets du mercure employé. S'emploie avantageusement dans les rhumatismes et les maladies de la peau.  
Dépôt à Cahors, chez M. Duc, ph.

Trois mois 46 fr. **LE TEMPS** Six mois 52 fr.  
JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
Rédacteur en chef: **A. NEFTZER**  
Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

**PATE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ**  
Rue Caumartin, 45, à Paris  
DEPUIS 1830 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE  
Contre le **RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE**  
Un Rapport officiel constate que toutes les boîtes portent la signature **REGNAULD AINÉ.**  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

**LIBRAIRIE J.-U. CALMETTE, à CAHORS**  
**CULTURE DE LA VIGNE ET VINIFICATION**, par Jules Guyon, — 4 vol. in-12, broché avec vignettes intercalées dans le texte. Prix: 3 fr. 50; par la poste, 4 fr. »  
**BONJARDINIER** (le), Almanach horticole pour 1865. — 1 vol. de 1,650 pages 7 fr. »  
**MAISON RUSTIQUE** au 19<sup>e</sup> siècle. — 5 vol. in-8<sup>o</sup> broché. . . . . 39 fr. 50.  
**MAISON RUSTIQUE DES DAMES**. — 2 vol. in-12 avec 232 gravures 7 fr. 75.  
**BIBLIOTHEQUE DU CULTIVATEUR ET DU JARDINIER**. le vol. 1 f. 25.  
**HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE**, par A. THIERS, édition illustrée de 400 gravures, publiée en 20 séries à . . . . . 1 f. 40.  
**HISTOIRE DU CONSULAT**, par A. THIERS, illustrée de 70 gravures. — 4 vol. grand in-8<sup>o</sup>, publiée en 7 séries à . . . . . 4 f. 10.  
**HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE**, (édition populaire) avec portrait de l'Auteur et 500 gravures, 30 séries à . . . . . 4 f. »  
**HISTOIRE DES GIRONDINS**, par M. A. de LAMARTINE. — 3 vol. grand in-8<sup>o</sup> ornés de 400 gravures par livraisons à 0 f. 40, ou série de 10 livraisons à . . . . . 4 f. 40.  
**DICTIONNAIRE D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE**, illustré, publié par livraison à . . . . . 0 f. 40 — la 70<sup>e</sup> est parue.  
**GRAND DICTIONNAIRE**, par Larousse, à 1 f. la livraison. — la 16<sup>e</sup> est en vente.  
**ANNUAIRE et ALMANACH de MATHIEU DE LA DROME**, à 1 f. et 50 c.

**23 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ**  
**CHOCOLAT-LOUIT**  
ETABLISSEMENT MODELE FONDE EN 1825  
**LOUIT FRÈRES & C<sup>e</sup>**  
**BORDEAUX**  
Le Chocolat-Louit a acquis auprès des Consommateurs, en France et à l'étranger, une réputation d'excellence que lui ont seuls valu la perfection et le mérite réel de sa fabrication.  
15 médailles de premier ordre, obtenues dans les Expositions européennes, ont consacré le suffrage du public.  
La Maison Louit frères & C<sup>e</sup>, établie à Bordeaux depuis bientôt quarante ans, possède, par sa position particulière et ses avantages spéciaux, les éléments qui placent son établissement à la tête de l'industrie chocolatière.  
Admirablement posée dans le premier port de France pour l'arrivage des matières premières, la Maison Louit s'assure continuellement les cacao et sucres de qualité supérieure.  
Bien moins privilégiés, les fabricants des autres contrées de la France sont obligés, par l'entremise d'agents le plus souvent inexperts sur les propriétés du cacao, de venir s'approvisionner à Bordeaux, entrepôt unique des bonnes sortes.  
De là, grands frais, difficulté réelle d'obtenir les meilleurs choix, et impossibilité de faire de bons chocolats à prix réduits.  
Ainsi favorisée pour ses approvisionnements, la Maison Louit réunit à ces avantages la supériorité de sa fabrication. Placée aux portes de l'Espagne, terre classique des chocolats, elle a su conserver les saines traditions espagnoles et les concilier avec les progrès et les perfectionnements modernes.  
Le Jury de l'Exposition nationale de Bordeaux en 1854, en constatant, dans son rapport, le choix des matières premières, le soin et la parfaite préparation du Chocolat-Louit, et ses prix relativement très-réduits, a décerné à MM. Louit frères & C<sup>e</sup> une médaille d'argent grand module donnée par S. Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce.  
Plus tard, en 1859, le brevet de *Fourmisseurs de S. M. l'Empereur* a été décerné à la Maison Louit.  
Forté de sa réputation, autorisée par sa longue expérience, et se portant garante de la qualité hors ligne de ses chocolats, la Maison Louit croit pouvoir appeler l'attention des vrais amateurs sur les faits qu'elle signale, et réclame leur confiance.  
Dépôt dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.

**MACHINES AGRICOLES ANGLAISES**  
Rue Fénelon, 9, **TH. PILTER**, Agent dépositaire en France de place La Fayette, Paris.  
J. et F. HOWARD, à Bedford, et R. GARRETT et Sons, Leiston.  
2 Médailles or à Melun et Roanne, 1864. 17 Médailles or et 64 Médailles argent.  
CHARRUES, RATEAUX, A CHEVAL, HERSES, FANEUSES,  
LOCOMOBILES, BATTEUSES, SEMOIRS, HOUES, A CHEVAL, MOULINS, MANÈGES, ETC.  
APPAREILS DE LABOURAGE A VAPEUR.  
Hache-pailles. — Concasseurs. — Egrenouses de coton. — Tondeuses de gazon. — Faneuses. — Moissonneuses et toutes autres Machines agricoles des premiers constructeurs d'Angleterre.  
Rendus FRANCO dans toutes les gares de chemins de fer en France.  
ANIMAUX DE REPRODUCTION des meilleures races anglaises.

**L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES**  
par M. l'abbé PARAMELLE, 4 vol. in-8<sup>o</sup> de 452 pages, orné de figures, 2<sup>e</sup> édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire. . . . . 5 fr.  
Le propriétaire-gérant, A. LAYOU.